



Province de Québec

Municipalité régionale de comté de Montcalm

Municipalité de Saint-Jacques

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Jacques, à sa séance ordinaire du 13 novembre 2019, a pris connaissance d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme.

La demande porte sur le lot numéro 3 023 304 portant les numéros civiques 2824-2826 chemin du Ruisseau-Saint-Georges Sud et situé dans la zone CN-111. En effet, le propriétaire du terrain souhaite agrandir le garage de 100 mètres carrés dans sa cour latérale.

Plus spécifiquement, la demande consiste à permettre que le bâtiment principal soit agrandi d'une superficie de 100 mètres carrés à une distance de 6 mètres de la ligne de lot arrière au lieu de 12 mètres, tel qu'exigé à la grille des usages et normes CN-111 du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques.

Le conseil rendra sa décision à la séance du 2 décembre 2019 à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située au 16, rue Maréchal à Saint-Jacques le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 15^E JOUR DE NOVEMBRE 2019.

Josée Favreau, g.m.a.

Directrice générale et secrétaire-trésorière